



L'ECHO SYNDICAL

SMUA 1-2995 UNION L'AVANTAGE L'ADVANTAGE SYNDICAL OPEIU 166

Au service des travailleurs du Nord-Ontario



Volume 10 Édition 2

L'Union fait la force

Hiver 2008

PAIE DE GRÈVE DOUBLÉE EN 2010 CHANGEMENTS MAJEURS AU CONSEIL EXÉCUTIF

Comme vos représentants vous l'ont probablement déjà annoncé, le bureau international a décidé de graduellement monter la paie de grève de \$100 à 200\$ /semaine d'ici 2010. Ce changement approuvé lors de la dernière convention internationale entraîne une hausse des dus au niveau local. Votre exécutif a choisi de ne pas augmenter les dus des membres mais de payer l'augmentation avec l'argent du fonds de grève supplémentaire local.

Nous avons le droit de procéder ainsi parce que l'augmentation ne touchait que le fonds de grève. Cependant le local ne pouvait appliquer cette solution qu'aux unités organisées

sous l'ancienne structure de dus de la I.B.A. Pour être juste envers les nouvelles unités organisées sous la structure des Métallos, le local a décidé de stopper la portion que ces membres payaient au fond de grève supplémentaire. Ceci est plus juste pour tous et notre fonds de grève supplémentaire demeurera quand même viable dans le futur.

Votre conseil exécutif reconnaît les temps difficiles et les sacrifices que vous, les membres, avez subi pour garder vos emplois et c'est pourquoi nous avons opté pour cette façon de faire qui maintiendra vos dus au taux courant sans affecter le niveau de services auquel vous êtes habitués.

Quelques changements sont aussi survenus au sein du conseil exécutif de la section locale; confrère Bruno Payant a pris sa retraite laissant ainsi son poste de deuxième vice-président. Confrère Jacques Jean a été appointé pour le remplacer ce qui a créé un vide au poste de secrétaire financier que l'on a rempli par l'appointement de confrère Roland Laurin. Nous avons dû aussi appointer confrère Eric Carroll au poste de secrétaire archiviste suite au départ de confrère Etienne Gagnon. Celui-ci a laissé son emploi avec l'Abitibi pour travailler à l'Hydro Ontario.

En terminant, je veux vous souhaiter, à vous et les



Guy Bourgouin, président

vôtres, de joyeuses fêtes pleines de la chaleur des amis et des proches, et remplies d'espoir d'une bonne et prospère nouvelle année.

Fraternellement;
Guy Bourgouin



Eric Carroll

le planeur de la Tembec a Cochrane ont démarré les opérations à la fin mars et début avril de cette année en escomptant de refermer en juin. Heureusement, ils sont encore au travail ceci probablement du à la productivité, peu de pertes de temps et une bonne coopération entre la direc-

COCHRANE & KAP AU RALENTI

LE CONTREPLAQUÉ DE NORBORD SOUFFRE DU FAIBLE MARCHÉ

Cochrane tion et les membres.

Tel que rapporté l'é t é dernier, le moulin et Les nouvelles sont moins bonnes pour nos membres travaillant au contre-plaque de la Norbord, aussi à Cochrane. La membricité chez Norbord avait accepté en juin dernier d'adhérer à un programme de travail partage avec Services Canada et Norbord à la suite d'une baisse du carnet de commandes causé principalement par la baisse du marché immobilier Américain. L'intention première était

de travailler 3, 4 jours/semaines et de retirer du chômage pour compenser les jours manquants. Malheureusement, les commandes de bois se sont faites plus rares qu'escompté et nos membres ne travaillent que 1 ou 2 jours/semaine. Une rencontre a eu lieu le 7 novembre et les membres ont décidé à l'unanimité qu'il était préférable de demeurer sur le travail partagé durant ces temps difficiles tout en espérant que l'industrie reprenne dans un

futur rapproché.

Kapusksing

Les employés du secteur forestier de la Spruce Falls ont finalement été rappelés au travail depuis la mi-novembre suite à une période de chômage, quelques uns depuis avril. Depuis ce temps, plusieurs de nos membres ont soit pris leur retraite ou quitté pour travailler ailleurs. Nous leur souhaitons bonne chance.

suite en page 3

K-LAKE FERMÉ INDÉFINIMENT

LES OPÉRATIONS SUBISSENT DES MOMENTS DIFFICILES

Kirkland Lake;

L'usine de jointage est fermée indéfiniment et l'argent pour l'indemnité de cessation d'emploi a été mis dans un trust pour les employés qui auront été au chômage pour plus de 35 semaines sans date de rappel d'établie. Un seul employé demeure au travail de 20 à 25 heures/semaine lorsque l'usine reçoit du bois plané qui doit être chargé sur un train.

Timmins;

Il n'y a malheureusement pas de changement à rapporter pour les opérations de la Tembec-Timmins. Quant à la Domtar-Timmins, le moulin et le planeur continuent à opérer sur deux quarts. Gardons les doigts croisés.

Chapleau;

Tembec-Chapleau et l'usine de cogénération électrique se portaient bien aux dernières nouvelles. Espérons que cela se pour-

suivra dans la nouvelle année.

Abitibi-Bowater;

Des mesures de réduction des coûts et d'amélioration des finances de la compagnie ont causé une mise à pied de deux semaines pour tous les travailleurs d'Abitibi-Bowater sauf quelques opérateurs d'ébrancheuse et des mécaniciens. La compagnie a pu vendre son surplus de billes à la Tembec-Cochrane et les opérations semblent être retournées à la normale

saisonnière.

Je souhaite à tous les membres un joyeux Noël et une bonne année malgré les temps difficiles. Célébrons avec nos amis et familles tout en espérant un meilleur avenir.



Roland Laurin

Fraternellement,
Roland Laurin



LA CSPAAT ET VOUS

Le premier niveau (L'agent de la Commission)

Les décisions de ce niveau sont les premières décisions rendues par la commission à l'égard de vos demandes. Auparavant, il existait différentes catégories d'agents mais maintenant, toutes les décisions de premier niveau sont rendues par des agents d'indemnisation.

Le deuxième niveau (La section d'appel de la Commission)

Si vous faites appel d'une décision de premier niveau, c'est la section

d'appel de la commission qui se prononce sur votre appel. Les décisions de deuxième niveau sont rendues par un commissaire aux appels. (Auparavant, ces décisions étaient rendues soit par un commissaire aux appels, un commissaire d'audience, un commissaire au renforcement, un agent de médiation ou une commission d'appel.)

Le troisième niveau (le tribunal d'appel)

Si vous faites appel d'une décision de deuxième niveau, c'est le tribunal d'appel qui se prononce sur votre appel. Il s'agit du

VOTRE DROIT D'APPEL

dernier niveau d'appel. Les personnes qui prennent les décisions au Tribunal d'appel ne sont pas des employés de la commission. Toutefois s'il y a une politique de la commission qui s'applique à votre appel, le Tribunal d'appel a l'obligation de la suivre.

À chacun de ces trois niveaux, la commission ou le tribunal d'appel peut tenter de régler l'appel en utilisant la médiation. Le médiateur essaie d'amener toutes les personnes concernées à un règlement, afin de leur épargner l'audition d'appel. Vous n'êtes pas obligé(e) d'accepter la médiation. Si vous avez

consenti à la médiation, mais que vous n'êtes pas d'accord avec le règlement proposé, vous n'êtes pas

obligé(e) de l'accepter. Vous pouvez demander qu'un appel soit entendu et qu'il y soit décidé de vos droits à des prestations du régime d'indemnisation des victimes d'accidents du travail.

Appelez confrère Guy Bourgoïn pour toutes questions reliées à votre indemnité de CSPAAT.



Guy Bourgoïn



Le conseil exécutif et le personnel de votre section locale vous souhaitent un très joyeux Noël et un bonne, heureuse année



LES MOULINS SOUS LE COUP DE LA RÉCESSION

BONNES NOUVELLES POUR LE SECTEUR PUBLIC DE HORNEPAYNE

Olav Haavaldsrud;

Le 24 septembre dernier, les membres de chez Olav Haavaldsrud Timber ont du exprimer un vote par ballot secret pour se prononcer sur une requête de la compagnie leur demandant des concessions aux salaires de l'ordre de 2.00\$ l'heure pour les 24 prochains mois, ce montant à être remboursé aux employé(e)s advenant l'amélioration des états financiers de la compagnie. Encore une fois, on peut lier cette demande de la compagnie directement à la crise économique que nous subissons présentement.

La compagnie faisait face à un futur incertain suite au feu qui a détruit le moulin il y a quelques années, suivi par l'effondrement du marché du bois d'œuvre aux USA. Ceci a engendré des difficultés financières qui ont forcé la compagnie à demander l'aide de ses employé(e)s. La période pourrait être raccourcie si la situation de la compagnie prend du mieux; les vérificateurs du syndicat réviseront les états financiers de la compagnie trois fois l'an, et aussitôt que l'on déterminera que la solvabilité de la compagnie le permet, les salaires seront remboursés au rythme de 10% par trimestre. La compagnie

reconnait les efforts fournis par ses employé(e)s durant ces temps difficiles.

Hornepayne Separate School Board;

Nous venons tout juste de finaliser des négociations fructueuses avec cet employeur. Les parties se sont rencontrées une première fois le 30 septembre pour l'échange des demandes. La rencontre s'est poursuivie les 29 et 30 octobre suivants où un protocole d'entente a été établi. Cette nouvelle entente d'une durée de 4 ans, finissant le 31 août, 2012, comporte des augmentations salariales de 3% à chaque année et un ajustement de 1.50\$ l'heure pour le poste de secrétaire. Le 'Jour de la Famille' a été introduit ainsi qu'un congé facultatif supplémentaire, amenant le total à 4. Les congés de maladie passent de 12 à 20 jours par an et un nouveau congé de 4 jours par an a été ajouté pour la maladie dans la famille proche. Enfin, les examens de la vue seront couverts à 100% aux 2 ans. Les membres ont ratifié cette entente à l'unanimité le 19 novembre dernier.

Lecours Lumber;

Les membres du moulin chez Lecours ont subi une

mise à pied de 2 semaines, redémarrant les opérations le 27 octobre. Le moulin n'opère toujours que sur un quart et nous n'avons aucunes indications quant au retour éventuel du deuxième quart de travail.

Tembec-Hearst (moulin);

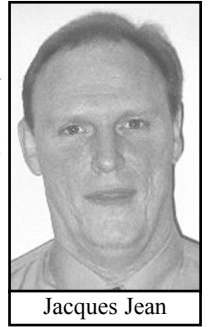
La compagnie était supposée rappeler la troisième équipe soit à la fin de l'été ou au début de l'automne mais ils ont récemment annoncé qu'il n'y aura aucun rappel dans le futur prochain. Ceci met certains de nos membres dans l'embarras car ils ne savent pas s'ils seront rappelés un jour et leurs prestations de chômage tirent à leur fin.

Columbia Forest Products;

La compagnie a licencié plusieurs employé(e)s depuis septembre. Plus de 65 de nos membres se retrouvent sans travail, et ce pour une période indéterminée. Nous espérons qu'ils seront rappelés aussitôt que possible, mais encore, leur rappel dépend largement de la reprise éventuelle de l'économie Américaine et du marché de l'immobilier.

La compagnie, en accord avec les membres, a appliqué pour un pro-

gramme de travail partagé car ils n'opèrent que 3 ou 4 jours/semaine, avec une rare semaine



Jacques Jean

pleine de temps à autre. Le programme a depuis été approuvé pour une durée de 6 mois débutant le 19 octobre. Il est à espérer que cela aidera nos membres à traverser cette période difficile.

Maison Renaissance;

Les membres de la Maison Renaissance auront à formuler leurs demandes prochainement car leur convention collective est due au 31 mars prochain. Une rencontre sera cédulée tôt dans la nouvelle année.

SVP acceptez mes meilleurs vœux pour les prochaines fêtes avec l'espoir d'un futur plus prospère dans le nouvel an.

Fraternellement;
Jacques Jean



COCHRANE & KAP...

Suite de la page 1
Encore à la Spruce Falls, nos membres employé(e)s de bureau et travailleurs forestiers se sont préparés pour la

prochaine ronde de négociations qui devrait être en cours au moment où vous lirez ceci. Je vous rapporterai les résultats à la prochaine édition du bulletin.

En terminant, je voudrais profiter de l'occasion pour vous souhaiter à tous un joyeux Noël et une bonne année, en espérant que 2009 nous apporte de meilleurs jours.

Fraternellement;
Eric Carroll



Ce bulletin est
publié par:

**SMUA Canada
Section 1-2995**

20 rue Riverside
Kapusksing Ontario
P5N 1A3
Tel.: (705) 335-2289
Fax: (705) 335-5428
Courriel:
uswakap@ntl.sympatico.ca
Site Web:

www.uswa2995.on.ca

Éditeur:

Alain A. Charlebois
charlalain@sympatico.ca

Journaliste:

Louise Dionne
go20ljyv@ntl.sympatico.ca

Comité Exécutif :

Président :

Guy Bourgouin

1ie Vice-président:

Réal Vachon

2ie Vice-président:

Jacques Jean

Secr. financier:

Roland Laurin

Secr. archiviste:

Eric Carroll

Conducteur:

Roger Gauthier

Gardien:

Léo Levasseur

Syndics:

Réjeanne Beger

Jerry Bouvier

Daniel Touchette

Membres du conseil:

Robert Bouvier

Marcel Rodrigue

Rémi St-Martin



**Section 1-2995
Kapusksing**

LA CONDUITE EN HIVER PRÉPARATION=SÉCURITÉ

Restez alerte, ralentissez et ne perdez pas la maîtrise de votre véhicule, ce sont là les trois principes de base à respecter pour conduire en hiver sans danger. Adaptez votre conduite aux conditions routières et météorologiques. Conservez une bonne distance entre votre véhicule et celui devant vous. Évitez les situations où vous auriez à freiner brusquement sur une surface glissante.

Soyez prêt - liste de contrôle du conducteur

Préparez votre véhicule à l'hiver en faisant une vérification d'entretien. N'attendez pas l'hiver pour faire vérifier votre pile, vos courroies et tuyaux, votre radiateur, votre niveau d'huile, vos feux, vos freins, votre système d'échappement, votre chaufferette/votre dégivreur, vos essuie-glaces et votre système d'allumage. Assurez-vous que votre véhicule est prêt du point de vue mécanique à faire face aux rigueurs de l'hiver et gardez le réservoir de carburant assez plein. On recommande au moins une moitié de réservoir. Vérifiez si vous avez suffisamment de lave-glace dans le réservoir et si celui-ci est utilisable jusqu'à -40°C. Conservez un bidon de réserve dans votre véhicule.

L'état des pneus de votre véhicule est important. Des pneus usés et endommagés constituent un grave problème pour une conduite sécuritaire. Il faut les faire vérifier ou remplacer avant le début de l'hiver. N'oubliez pas de vérifier régulièrement la pression d'air des pneus étant donné que celle-ci diminue par temps froid. Les pneus courants ou « toutes saisons » incluant les pneus larges et ceux de hautes performances peuvent être appropriés dans certaines régions, mais ils peuvent ne pas convenir à la conduite dans les régions avec ceintures neigeuses du sud de l'Ontario et partout dans le nord. Si vous habitez et conduisez dans ces régions, vous devriez penser à avoir des pneus d'hiver. Ils améliorent la sécurité de la conduite en procurant une meilleure traction et un meilleur maniement dans la neige, la neige fondante et sur la glace. Ils améliorent la sécurité de la conduite en procurant une meilleure traction, en facilitant le freinage et en offrant une stabilité accrue lorsque la chaussée est gelée, enneigée ou recouverte de neige fondante, et particulièrement lorsqu'elle est glacée. N'utilisez jamais des pneus ayant des caractéristiques différentes comme les bandes de roulement, les dimensions et la fabrication.

SOUVENEZ-VOUS, les pneus d'hiver ne rendent pas votre véhicule à l'épreuve des dérapages; ralentissez et restez en contrôle.

Vérifiez les conditions météorologiques et

routières avant de partir. Ne prenez pas de risques s'il fait mauvais temps. Donnez-vous plus de temps pour vous rendre à destination ou attendez que les conditions s'améliorent. Consultez le site Web sur l'état des routes du ministère des Transports à l'adresse : www.mto.gov.on.ca/french/traveller/conditions/index.html ou composez le numéro de renseignements sur l'état des routes locales du ministère des Transports, le 1 800 268-4686 (ce numéro figure dans votre annuaire téléphonique local). Météo Média présente également des mises à jour régulières des conditions routières.

Si vous allez loin, choisissez l'itinéraire à l'avance. Informez quelqu'un de votre destination et de l'heure à laquelle vous prévoyez arriver. Portez des vêtements confortables qui n'entravent pas vos mouvements au volant. Portez des vêtements chauds quand vous sortez du véhicule. Enlevez la neige et la glace des vitres, du toit, des phares et des rétroviseurs. Après avoir fait démarrer votre véhicule, attendez que la buée sur la surface intérieure de vos fenêtres s'évapore pour avoir une bonne visibilité dans toutes les directions. Conservez une trousse de survie dans votre véhicule. En ayant certains articles essentiels à portée de la main, les occupants de votre véhicule seront au chaud et en sécurité si vous vous retrouvez en situation de détresse.

Si vous traversez un secteur offrant des services de téléphonie cellulaire et que vous disposez d'un cellulaire, ne l'utilisez qu'en cas d'urgence. Quand vous avez besoin d'aide, assurez-vous de vous stationner loin de la route pour faire ou recevoir un appel. N'oubliez pas qu'en composant le 911 sur votre cellulaire, vous pourrez communiquer avec les services d'urgence les plus proches. Si votre appel n'est pas urgent, veuillez composer le 1 888 310-1122.

Si vous tombez en panne sur une route provinciale de l'Ontario (400, 401, etc.), nous vous recommandons de rester dans votre véhicule pour éviter de mettre votre sécurité en péril.

NE PRENEZ PAS DE RISQUES – ARRIVEZ SAINS ET SAUFS!

Lorsque la route est impraticable en hiver, vous êtes nerveux, mal à l'aise ou vous avez peur. Sauf en cas de force majeure, ne prenez pas le volant dans ces cas-là. En vous préparant adéquatement et en acquérant les compétences nécessaires, vous affronterez plus facilement le défi que constitue la conduite en hiver.

Adapté du MTO au <http://www.mto.gov.on.ca/french/safety/winterdrive/winterdrive.htm>